



FAQ PROJET UGI'RING

Est-il exact qu'Ugi'Ring va reprendre une activité avec 4 fours de fusion (comme le précédent exploitant) ?

Non, Ugi'Ring démarrera son activité avec un seul four de fusion, d'une capacité nettement inférieure à la capacité d'un seul four qu'utilisait l'ancien exploitant du site. Les 4 anciens fours du site ne seront pas réutilisés.

Vous parlez d'innovation, mais en réalité votre procédé ne serait-il pas expérimental ?

L'innovation et qui est une première mondiale réside dans le fait de transformer le modèle de production des aciers inoxydables en économie circulaire

UGI'RING s'appuiera sur des outils et process de pointe existants dans ce domaine d'activité qui seront adaptés à la valorisation des co-produits utilisés par cette dernière

Les brevets exposés nous permettent de protéger notre propriété intellectuelle à l'échelle mondiale Pour ce faire, nous nous appuyons sur le savoir de nos partenaires (25 ans d'expérience dans la pyrometallurgie) et sur les connaissances d'UGITECH, expert dans les procédés de fusion et élaboration du métal.

Le projet Ugi'Ring n'est donc pas un projet "expérimental", mais le fruit d'études de détails ayant conduit à un avant-projet détaillé.

Quels sont les risques sanitaires pour la population et les riverains du site ?

Pour répondre à cette question, une Etude de Risques Sanitaires ("ERS") a été réalisée sur un rayon de 6 km autour du site. Elle a permis d'évaluer l'ensemble des expositions possibles des personnes résidant autour du site (populations enfants et adultes) ainsi que les Etablissements Recevant du public (exemple : école). Ces expositions ont été calculées au regard des polluants qu'Ugi'Ring serait susceptible d'émettre, en les comparant à des valeurs de référence fixées par des instances reconnues (Organisation Mondiale de la Santé, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ...). Cette étude, réalisée par un cabinet externe (EODD), a été menée avec une approche "majorante" (elle a par exemple consisté à maximiser les calculs d'émissions des rejets).

Il a été choisi d'étudier un scénario « maximum », qui considère des adultes et enfants exposés à la concentration maximale modélisée par le modèle de dispersion. Il considère également une exposition 24h/24 et 365j/365 aux rejets du site.

Dans le projet, nous avons intégré des technologies de captation et de dépoussiérage matures dans le traitement des co-produits et/ou déchets.

Ainsi, cette étude, analysée et vérifiée par l'Agence Régionale de la Santé, a conduit à un avis favorable, jugeant du faible risque d'impact sur la santé du voisinage.

Est-il vrai qu'Ugi'Ring va faire ses propres "auto-contrôles" environnementaux ?

Le site étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Autorisation, en premier lieu les règles de suivi environnementales notamment imposées par arrêtés ministériels s'appliqueraient au site. Également, si le préfet autorise le démarrage d'Ugi'Ring, le site sera soumis à un arrêté Préfectoral définissant également des règles de suivi propres à l'activité d'Ugi'Ring. Un suivi des émissions en sortie de filtres et traitement de l'air, sur les composés susceptibles d'être émis par Ugi'Ring serait mis en place. Les prélèvements seraient effectués par des sociétés spécialisées puis analysés par des laboratoires d'analyse accrédités / certifiés. Des contrôles inopinés de ces mêmes suivis peuvent également être organisés par la DREAL.



A quelle fréquence auront lieu les analyses sur les rejets d'air ? Et sur les rejets d'eau ?

Les fréquences de suivi ainsi que les limites à ne pas dépasser seront définies dans l'arrêté Préfectoral et s'imposeront à Ugi'Ring. En concertation avec la DREAL qui proposera un programme de surveillance des rejets au préfet, il pourra par exemple être proposé une surveillance rapprochée des rejets dans les premiers mois de démarrage du site, afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements de traitement de l'air.

Les émissions qui sortiront des cheminées seront-elles toxiques ?

Non. Les cheminées sont les dernières étapes d'expulsion d'air traité provenant de systèmes de filtration et traitement de l'air, qui mettront en œuvre les meilleures techniques disponibles. A titre d'exemple, le four de fusion sera capté directement sur la voute et sur l'enceinte dans laquelle il se trouvera. Les fumées captées seront ensuite traitées en 4 étapes :

- post-combustion (traitement des imbrûlés et matières "organiques" résiduelles)
- filtration particulaire
- traitement secondaire des gaz par ajout d'un réactif
- filtration particulaire

Pour les fusions de piles, un traitement par charbon actif sera également mis en œuvre (technique reconnue comme efficace) L'ensemble du système de filtration sera conduit et supervisé avec un système de surveillance adapté.

Pourquoi les cheminées font-elles 30 m de haut ?

Les hauteurs de cheminée sont imposées par un arrêté ministériel (hauteur du bâtiment le plus haut + 5 mètres)

Quels sont les risques en termes de sécurité pour la population autour du site ?

Une étude de dangers a été réalisée pour évaluer les scénarios pouvant être à l'origine d'accident(s) dont les effets sortiraient du site. Avec une approche majorante, c'est à dire en considérant la survenue d'événements ou situations improbables, cette étude engendrerait à terme (après arrivée du gaz naturel prévue début 2026) uniquement des effets mineurs de surpression (20 mbar) sur des parcelles environnantes du site. Ces effets n'induisent pas d'obligations de travaux spécifiques sauf en cas de construction nouvelle avec uniquement la mise en œuvre de vitrage « contenant cette surpression » ce qui est le standard de tous les vitrages du marché. Il est à noter que selon les règles de calcul "2 dimensions", les barrières ou écrans constitués par les bâtiments du site et le terrain naturel n'ont pas été pris en compte dans les modélisations ayant conduit aux cercles d'effets autour du site et présentés dans le dossier. Ces écrans constituent une barrière de protection efficace à la propagation d'un souffle d'explosion et rendent par conséquent très peu probables des effets de type "bris de vitre" en cas d'explosion au niveau du four.

Il n'existe pas de scénario où un incendie aurait des effets thermiques à l'extérieur du site. Enfin il est à noter que l'étude de danger réalisée a été revue et analysée par les services experts de la DREAL AURA.

Est-ce que le risque de sismicité a été pris en compte ?

Oui, toutes les normes de construction seront suivies pour être mises en application, les risques sismiques et climatiques en font parties.

Est-ce que le site va traiter des piles lithium ? (Avec les risques d'incendie ou explosion associés)

Ugi'Ring stockera et mettra en œuvre des **piles alcalines et salines, cela exclu les piles lithium** qui peuvent, en raison de la quantité importante d'énergie qu'elles contiennent, engendrer des incendies plus difficiles à éteindre ou explosions, en particulier en cas de court-circuit (le courant de court-circuit d'une pile alcaline est de l'ordre de 1000 fois moins puissant que celui de piles au lithium). La base de



données ARIA, qui recense les accidents industriels, a été interrogée et n'a pas révélé d'incendie ayant pour origine des piles alcalines ou salines triées.

Le site est en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, est-ce que cela a été pris en compte dans le projet ?

Les espèces communes et ubiquistes citées au sein des ZNIEFF du Beaufortin, du massif de la Lauzière et du Grand Arc ont été prises en compte dans la bibliographie comme potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude d'impact sur le volet biodiversité du projet.

Le projet se situe dans un secteur très contraint pour les déplacements de la faune sauvage, notamment en lien avec la N90 qui remonte la vallée.

Le réaménagement de la zone industrielle déjà artificialisée et clôturée avant l'arrivée d'Ugi'Ring, n'a pas remis en cause les déplacements de la faune sauvage et la dissémination des espèces plus qu'ils ne le sont déjà au sein de la vallée de l'Isère.

Y a-t-il un risque de retombées polluantes sur les pâturages environnants ?

L'ERS (Etude de risques sanitaires) a entre autres permis d'évaluer le risque lié à l'ingestion de polluants par les végétaux (culture dans les jardins soumis à d'hypothétiques dépôts). L'étude conclue que, Ugi'Ring en fonctionnement, l'ingestion de végétaux provenant des jardins autour du site ne présenterait pas de risque pour la santé. Par extension cela s'applique également aux animaux

Est-ce qu'Ugi'Ring fonctionne comme un incinérateur ?

Un incinérateur brûle des déchets par combustion, le procédé d'Ugi'Ring suit le principe de pyrométallurgie : il consiste à réduire sous fusion les oxydes métalliques en éléments métalliques. Contrairement à un incinérateur, la matière première entrante dans notre procédé contient peu d'éléments combustibles / "à brûler" (par exemple moins de 0,5 % de la charge entrante pour les coproduits provenant d'Ugitech). Pour autant, en sortie de four, Ugi'Ring mettra en œuvre un traitement de post-combustion visant à détruire et traiter tout "imbrûlé" issu des matières premières (coproduits ou piles), cela permettra, après passage dans 3 autres étapes de traitement de l'air, de garantir le respect des normes de rejets sur notamment les carbones organiques volatiles ou encore les dioxines et bien d'autres polluants particuliers ou gazeux. Les métaux lourds quant à eux sont traités lors des deux étapes de filtration après la post-combustion (sous formes particulières).

Sur l'environnement, le projet a-t-il réellement un impact positif ?

Afin de caractériser l'impact environnemental du projet, UGITECH a sous-traité une analyse de cycle de vie (ACV) de son procédé de production d'acier inox.

La comparaison est faite entre la solution actuelle (utilisation de matières premières contenant des alliages de Nickel, Molybdène et Manganèse primaire, c'est-à-dire issus de l'extraction minière) et la solution cible UGI'RING (utilisation de matières premières avec des alliages Ferro-nickel-chrome, Ferro-manganèse issus de la pyrométallurgie de déchets et co-produits métalliques).

18 facteurs ont été analysés.

95% indicateurs de cette ACV sont en nette amélioration grâce au projet UGI'RING. Le seul critère en dégradation est lié au fait qu'Ugi'Ring utilisera de l'électricité avec un mix électrique français nucléaire.

Est-ce qu'un bilan des gaz à effet de serre (CO2) est bien prévu sur Ugi'Ring ?

Oui, un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sera réalisé sur la base de données réelles, cela nécessite que le site soit en fonctionnement.

Est-il vrai qu'Ugi'Ring va consommer plusieurs millions de mètres cube d'eau chaque année ?

Non. Ugi'Ring consommerait environ 30 000 m³ d'eau /an par pompage dans la nappe phréatique, soit l'équivalent de la consommation d'environ 500 foyer /an. Sur ces 30 000 m³, environ 6 % seraient utilisés pour un usage d'eau potable (essentiellement pour les besoins sanitaires du site), le reste serait utilisé pour des besoins de refroidissement.



Des mesures d'évitement de consommation et de recyclage d'eau ont également été présentées dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Nous avons eu peu de temps pour prendre connaissance du dossier, et pourquoi a-t-il été présenté si tardivement alors que vous travaillez sur le projet depuis 5 ans ?

Le projet Ugi'Ring a d'abord été étudié pour être implanté sur Ugine. Il n'a pas été possible de finaliser le projet sur Ugine en raison du manque de place disponible et de la puissance électrique du site insuffisante. Le projet Ugi'Ring a été de nouveau étudié en 2023, pour une nouvelle implantation sur le site de Château-feuillet, qui constituait une opportunité pour le projet à plusieurs égards (place et puissance électrique disponibles). Les discussions ont été menées avec l'ancien exploitant et au 30 octobre 2023, Ugi'Ring est devenu propriétaire du site. En parallèle ce cela, le dossier de demande d'autorisation a été constitué avec l'aide du cabinet EODD puis instruit par les services de l'Etat, dont la DREAL. Enfin, l'Autorité Environnementale a donné son avis fin d'année 2023. Le souhait d'Ugi'Ring a été de communiquer sur un dossier consolidé (et prenant en compte l'arrivée du gaz naturel confirmée fin 2023), incluant la prise en compte et les réponses à tous les avis des services de l'Etat et de l'Autorité environnementale, afin de mettre à disposition du public, dès que cela a été possible, un dossier complet en toute transparence. La réunion publique du 12 février 2024 a permis de présenter une synthèse du dossier complet. La durée de l'enquête publique est quant à elle définie par la réglementation Française.

Afin de maintenir un lien avec les populations après démarrage du site, une commission de suivi sera conduite sous l'autorité du préfet qui décidera des modalités de mise en œuvre. La commission est composée de représentants de l'Etat, des élus des collectivités territoriales, des riverains, l'exploitant ainsi que des salariés de l'entreprise.

En sus de ceci, et de manière volontaire, Ugi'Ring souhaite créer une instance de dialogue avec les riverains du site de la Léchère avec a minima des réunions annuelles.

Qu'en est-il réellement du nombre d'emplois créés ?

Au démarrage du site, une cinquantaine d'emploi serait créée avec une cible à 110 personnes à terme. L'implantation d'un industriel a des répercussions économiques au niveau de ses parties prenantes (sous-traitant travaillant pour le site en exploitation, maintenance et investissement mais également restauration, hôtellerie, école ...). Il est considéré que la création d'un emploi direct engendre en plus la création de 1,5 emplois indirects.

En termes de bruit, vous vous êtes engagés à refaire des mesures de bruit avant démarrage du site, qu'en est-il ? Quels seront les impacts sonores après démarrage du site ?

L'engagement pris en réponse à l'autorité environnementale a été tenu puisqu'une nouvelle campagne de mesure de bruit a été réalisée autour du site, site à l'arrêt (en février 2024).

Ugi'Ring s'est engagé à respecter, a minima, les valeurs réglementaires en limite de site et au niveau des « ZER » (habitations, établissements recevant du public, ...)

Une batterie de mesures visant à éviter et réduire la production de nuisances acoustiques dans l'environnement a été prise dans le cadre du projet (réalisation de l'ensemble du process à l'intérieur de bâtiments fermés, enclousonnement du four de fusion dans une structure de protection acoustique, conservation des merlons et talus périphériques, ...).

Des mesures acoustiques seront réalisées dans les 12 premiers mois suivant la mise en service des installations par un prestataire spécialisé afin de s'assurer que les mesures mises en place et que le choix des équipements sont suffisants pour respecter les valeurs limites acoustiques réglementaires. En cas de non-conformité, la société UGI'RING étudiera les mesures compensatoires nécessaires ; A noter que l'ambiance acoustique de la zone est déjà influencée par le bruit provenant du trafic routier sur la RN90 et les autres axes routiers avoisinants.

Votre site va être classé SEVESO "seuil haut": quels sont les risques pour la population ? Devra-t-elle se confiner en cas d'accident ? Des effets sont-ils attendus en lien avec les autres sites SEVESO proches (MSSA à Plombière) ?

Le site répondrait à la Directive Européenne SEVESO (dans sa troisième et dernière version). Cette réglementation impose un cadre très strict aux sites classés, visant à la



prévention des accidents et à la réduction de leur gravité et leur probabilité (qui reste très faible). Pour Ugi'Ring, il n'y a pas de risques de nuage toxique qui pourrait engendrer un confinement des populations autour du site en cas d'accident. Ugi'Ring serait classé SEVESO en raison du risque environnemental (pour les organismes aquatiques) induit par certains de déchets stockés sur le site. Des mesures de prévention sur les stockages seraient prises et répondraient aux Meilleures Technologies Disponibles pour maîtriser ces risques environnementaux. Les scénarios décrits dans l'étude de danger n'ont pas de lien avec le classement SEVESO du site.

FAQ – UGI'RING Project

1. Is it true that UGI'RING will restart operations with four melting furnaces (like the site's previous operator)?

No, UGI'RING will begin its operations with a **single melting furnace**, and its capacity will be significantly **lower than even one** of the furnaces previously used on the site. The **four old furnaces** will **not** be reused.

2. You mention innovation – but isn't this process still experimental?

The innovation of UGI'RING lies in a **world-first approach**: transforming stainless steel production into a **circular economy model**.

UGI'RING will rely on **advanced and proven technologies**, adapted specifically to enable the **recovery and reuse of metallic co-products**.

Patents have been filed to **protect our intellectual property internationally**.

We leverage the expertise of our partners with **25 years of pyrometallurgy experience**, as well as the know-how of **UGITECH**, a specialist in metal melting and processing.

This means UGI'RING is **not an experimental project**, but the result of in-depth studies and a detailed preliminary design phase.

3. What are the potential health risks for local residents?

A **Health Risk Assessment (HRA)** was conducted within a **6 km radius** of the site. It evaluated possible exposure for both **children and adults**, as well as **public buildings** (e.g., schools).

All potential emissions from UGI'RING were analyzed and compared to **reference values set by recognized health authorities** (e.g., the WHO and the French Agency for Food, Environmental and Occupational Health & Safety).

The study, conducted by an independent firm (EODD), used a **conservative worst-case approach** (e.g., maximizing possible emissions in the dispersion model).

A **"maximum exposure" scenario** was tested: 24/7, year-round exposure to modeled peak emissions.

The project also includes **advanced dust collection and emission control technologies** tailored to the treatment of co-products and/or waste.



The study was reviewed and validated by the **Regional Health Authority (ARS)**, which issued a **positive opinion**, confirming the **low risk to public health**.

4. Is it true that UGI'RING will handle its own environmental monitoring?

As a facility classified under **ICPE (Installations Classified for Environmental Protection)** and subject to regulatory authorization, UGI'RING will be held to **strict environmental monitoring standards** defined by ministerial and prefectural decrees.

Monitoring will cover air emissions and filtering systems, including all relevant substances. **Sampling will be performed by certified third-party firms** and analyzed in **accredited laboratories**.

Additionally, **random inspections** may be carried out at any time by the **DREAL** (Regional Directorate for the Environment, Planning and Housing).

5. How often will air and water emissions be analyzed?

Monitoring frequency and limit thresholds will be clearly defined in the **prefectural decree** authorizing operations.

In coordination with DREAL, an **enhanced monitoring program** may be implemented during the first few months of operation to verify the **effectiveness of air treatment systems**.

6. Will the emissions from the chimneys be toxic?

No. The chimneys are the **final outlet for treated air**, following a **multi-stage filtration process** using **best available techniques**.

For example, the furnace will be **fully enclosed and captured** at the dome and surrounding enclosure. Emissions will then pass through four treatment stages:

1. **Post-combustion** (for unburned organics)
2. **Particulate filtration**
3. **Secondary gas treatment** with reagents
4. **Final particulate filtration**

In the case of battery melting, an **activated carbon filtration** system will also be used – a **proven and effective** method.

All systems will be **monitored and controlled** through dedicated supervision tools.

7. Why are the chimneys 30 meters high?

Chimney height is defined by a **ministerial regulation**: it must be the height of the tallest building on-site plus **5 meters**.

8. What are the safety risks for people living near the site?



A **Hazard Study** was conducted to evaluate scenarios that could potentially lead to accidents affecting areas outside the site boundary. Using a **conservative approach**, including unlikely but possible worst-case events, the study concluded that—once natural gas is introduced in early 2026—the only external effect would be **minor overpressure (20 mbar)** in nearby zones.

This level of overpressure **does not require any construction changes** for existing buildings. In the case of new buildings, **standard glazing** already meets the containment requirement.

The simulation did not factor in **natural terrain or building structures**, which in reality serve as **effective physical barriers** against explosion pressure waves. This makes events such as **window breakage extremely unlikely**.

There is **no scenario** where fire would have thermal effects outside the site. The study was reviewed and validated by **DREAL AURA** (Regional Directorate for Environment, Planning, and Housing).

9. Has the risk of earthquakes been taken into account?

Yes. All **construction standards** relevant to **seismic and climatic risks** will be strictly applied throughout the project.

10. Will UGI'RING process lithium batteries (with fire or explosion risks)?

No. UGI'RING will only **store and process alkaline and saline batteries**, excluding **lithium batteries**, which are known to carry higher risks due to their high energy density.

For context: the **short-circuit current** of an alkaline battery is about **1,000 times lower** than that of a lithium battery.

Furthermore, according to the **ARIA database** (French national industrial accident registry), **no fire events** have been recorded involving **sorted alkaline or saline batteries**.

11. The site is located in a natural area of ecological interest (ZNIEFF). Was this considered?

Yes. The biodiversity impact study reviewed **species listed within the ZNIEFF zones** (Beaufortain, Lauzière, Grand Arc) and considered the **potential presence** of common and adaptable species in the project area.

The site is in a **heavily constrained area** for wildlife movement, mainly due to the **N90 highway**. Since the industrial zone was already **artificialized and fenced** before UGI'RING's arrival, the project does not introduce new barriers to wildlife movement beyond those already present.

12. Is there a risk of pollutant fallout on nearby pastureland?

The **Health Risk Assessment (HRA)** included evaluation of **indirect exposure through vegetation**, such as **consumption of garden produce** potentially affected by atmospheric deposition.

The study concluded that **consuming plants grown near the site poses no health risk** once UGI'RING is operational.

By extension, **grazing animals** would also **not be at risk**.

13. Will UGI'RING operate like an incinerator?

No. Unlike an incinerator that **burns waste**, UGI'RING uses **pyrometallurgical processes** to **reduce metallic oxides into elemental metals** at high temperatures.

The input materials contain **very little combustible content** (e.g., less than **0.5%** in co-products from Ugitech).

However, a **post-combustion stage** is included to **destroy any unburned organics**, followed by **three additional air treatment stages**. This ensures compliance with emission limits for pollutants like VOCs, dioxins, and particulate matter.

Heavy metals are captured during the two **filtration stages** after post-combustion.

14. Does the project actually have a positive environmental impact?

Yes. UGITECH commissioned a **Life Cycle Assessment (LCA)** of its stainless steel production process.

The LCA compared:

- The **current process**, using primary raw materials (mined nickel, molybdenum, manganese),
- vs. the **UGI'RING model**, using pyrometallurgical recovery from **metallic co-products and waste** (e.g., ferro-nickel-chrome, ferro-manganese).

18 environmental indicators were analyzed.

95% showed significant improvements with the UGI'RING approach.

The only increase was related to the **use of electricity**, due to the **French nuclear power mix** – still considered low-carbon.

15. Will a greenhouse gas (CO₂) emissions assessment be conducted for UGI'RING?

Yes. A **greenhouse gas emissions inventory** will be conducted **based on real operational data** once the site is up and running.

16. Is it true that UGI'RING will consume several million cubic meters of water per year?

No. UGI'RING is expected to use approximately **30,000 m³ of water per year**, drawn from the groundwater table.

That's equivalent to the **annual consumption of around 500 households**.

Of this volume, only about **6%** will be used as **potable water** (mainly for sanitary needs).

The remaining 94% will be used for **cooling purposes**.

The project also includes measures to **reduce water usage and promote water recycling**, which were presented in the operating license application.

17. Why was the public inquiry launched so late if the project has been in development for 5 years?



Initially, UGI'RING was planned to be **built on the Ugine site**. However, due to **space limitations and insufficient electrical capacity**, this was not feasible.

In 2023, the project was re-evaluated for a new site in **Château-Feuillet**, which offered **sufficient space and power availability**.

Following discussions with the previous operator, UGI'RING became the official **site owner on October 30, 2023**.

Simultaneously, the **authorization application** was prepared with the consultancy **EODD** and reviewed by government bodies, including **DREAL** and the **Environmental Authority**, which issued an opinion at the end of 2023.

UGI'RING chose to wait until all regulatory feedback had been incorporated — including confirmation of the natural gas supply — to share a **complete and transparent file** with the public.

A **public meeting was held on February 12, 2024**, to present the full summary.

The length of the **public inquiry** is set by **French law**.

To maintain communication after the site becomes operational, a **monitoring committee** will be established under the authority of the prefect. It will include representatives from the government, local authorities, nearby residents, company employees, and the operator.

In addition, UGI'RING will **voluntarily create a local dialogue group** for residents of the La Léchère area, with **at least one annual meeting**.

18. What is the actual number of jobs the project will create?

At startup, the site will generate approximately **50 direct jobs**, with a target of **110 employees** in the long term.

The presence of an industrial site also creates **indirect economic benefits** through subcontractors (operations, maintenance, investment) as well as impacts on **restaurants, hotels, schools**, and other services.

In general, **one direct job** is estimated to generate **1.5 indirect jobs** in the surrounding area.

19. What about noise levels? You committed to new measurements — what are the expected impacts?

As promised in response to the Environmental Authority, a **new acoustic measurement campaign** was conducted around the site in **February 2024**, while the site was inactive.

UGI'RING has committed to complying with **regulatory noise limits**, both at the site boundary and for sensitive areas (e.g. homes, schools, public buildings).

Several measures were included in the project design to **prevent and reduce noise**, such as:

- **Enclosing all processes within buildings**
- **Acoustic insulation around the melting furnace**
- **Preservation of berms and natural earth mounds** around the site

Post-commissioning noise tests will be carried out within **the first 12 months**, by an external specialist.

If needed, UGI'RING will implement **corrective actions**.

Note: the acoustic environment is already influenced by traffic from the **N90 highway** and surrounding roads.

20. The site will be classified SEVESO "upper tier": what risks does this pose to the public? Will residents need to shelter in place? Is there a risk of impact from nearby SEVESO sites?

UGI'RING will be subject to the **SEVESO III directive**, which applies strict rules to industrial sites to **prevent accidents and limit their consequences**.

Importantly, UGI'RING's SEVESO classification is **not due to toxic emissions** that could require residents to shelter.

The classification is based on **potential environmental risks to aquatic life**, related to the **storage of certain waste types**.

All waste storage measures will comply with **Best Available Techniques (BAT)**.

The accident scenarios described in the hazard study **do not relate to the SEVESO classification**.